

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU C.H.S.C.T. DU JURA DU 07 décembre 2012

Etaient présents :

■ Représentants de l'administration :

- Mme Laurence Colin, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Jura.
- Mme Christelle Viaud, responsable de la division du premier degré,
- Mme Sylvie Paget, assistante départementale de prévention,

■ Représentants des personnels :

Membres titulaires :

- M. Dominique Letourneux, directeur de l'école du Faubourg à Saint-Claude, FSU-Snuipp,
- Mme Marie-Adeline Parnet, adjointe technique principale de laboratoire au Lycée Duhamel de Dole, FSU-Snuipp,
- M. Baptiste Guillard, professeur certifié au collège du Parc à Bletterans, Se-UNSA,
- Mme Marie-Claire Catroux, professeure des écoles, TR ZIL école élémentaire Jean-Jacques Rousseau à Lons-Le-Saunier, Se-UNSA,
- Mme Christelle Videira, professeure EPS Collège Les Louataux à Champagnole, FSU-Snuipp

Membres suppléants :

- Mme Catherine Duty, infirmière scolaire, collège Considérant à Salins les Bains, FSU-Snuipp, remplaçante de Mme Virginie Bouvot, PLP lettres-histoire, Lycée Professionnel Le Corbusier à Lons-Le-Saunier,
- Mme Laurence Paillet, adjointe administrative à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Jura, Se-UNSA, remplaçante de Madame Sonia Rigaud, adjointe administrative au lycée du bois de Mouchard.
- Mme Géraldine Révy, professeure des écoles, TR brigade de circonscription Lons I, FSU-Snuipp

■ Personnes qualifiées :

- Mme Catherine Paqueriaud, infirmière conseillère technique,
- Mme Céline Pavat-Qochih, assistante sociale des personnels,
- Mme Faustine Videlier, stagiaire assistante sociale,
- M. Philippe Roux, I.E.N. Lons 2,
- M. Stéphane Lascaux, assistant de prévention Dole 3,
- Mme Myriam Pichon-Dufourt, assistante de prévention Lons 2
- Mme Johanne Devillers, assistante de prévention Champagnole
- Mme Gaëlle Garnier, assistante de prévention Dole 1
- Mme Christine Lemesre, assistante de prévention Dole 2
- M Vincent Pilloix, assistant de prévention Saint Claude
- Mme Hélène Bidot, IA-IPR vie scolaire

Etaient excusés :

Représentants de l'administration :

- M. Jean-Marc Milville, directeur académique,
- M. Jean-Jacques Dagaëff, conseiller académique de prévention

Représentants des personnels :

- Mme Virginie Bouvot, PLP lettres-histoire, Lycée Professionnel Le Corbusier à Lons-Le-Saunier,
- Mme Sonia Rigaud, adjointe administrative au lycée du bois de Mouchard.

Madame Colin, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Education nationale du Jura, ouvre la séance. Elle présente un nouveau membre suppléant, Madame Laurence PAILLET, adjointe administrative à la DSDEN, désignée par l'UNSA Education en remplacement de Monsieur William DIAS RAMALHO, qui a bénéficié d'une mutation dans un autre département.

Elle indique ensuite que les assistants de prévention des circonscriptions sont présents à cette séance, et sont appelés à être associés aux travaux du CHSCTD, en tant que personnes qualifiées représentant le premier degré. Ils constituent en effet un relais précieux en direction des écoles, et bénéficieront de toutes les formations qu'il sera possible de mettre en place afin de les aider dans cette mission.

Avant de commencer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour, la FSU demande l'examen des questions diverses suivantes :

- l'épidémie de gale relevée à l'EREA de Crotenay
- un conflit entre parents d'élèves et équipe enseignante à l'école maternelle de Saint Amour
- des nuisances olfactives persistantes à l'école des Sorbiers de Dole

Les représentants de la FSU souhaitent obtenir des informations sur ces situations touchant à l'hygiène et à la sécurité des personnels.

a/ Epidémie de gale à l'EREA de Crotenay :

Madame Colin apporte les précisions demandées : Le directeur de l'EREA a immédiatement informé les services de la DSDEN, notamment Monsieur Skrabacz, responsable de la division « élèves, familles et 2° degré », de la présence d'un élève atteint de la gale dans l'internat de son établissement. Le docteur Girardin, médecin conseiller technique départementale, a aussitôt été saisi de cette problématique.

Le représentant de la FSU est pour sa part en possession d'une information révélant que six élèves internes de l'établissement auraient contracté la gale. Le directeur souhaitait fermer l'internat mais n'a pas reçu l'autorisation de le faire.

Madame Paqueriaud, infirmière conseillère technique départementale, intervient : le problème a été traité au niveau de l'internat, c'est pourquoi il n'y a pas lieu de le fermer. Dans tous les cas, l'ARS (agence régionale de santé) a été saisie, il lui revient de traiter ce genre de problématique, et de prendre, s'il y a lieu, la décision de fermeture de l'internat ou de l'établissement. Une information aux familles a été faite, et toutes les personnes éventuellement concernées ont été traitées préventivement. La gale est très contagieuse, d'où l'inquiétude légitime des familles et des personnels, mais un contact physique est tout de même nécessaire pour qu'elle passe d'une personne à une autre.

L'élève concerné a été traité, et une éviction de trois jours a été prononcée. Des consignes ont été données au personnel chargé de l'entretien des locaux (lavage du linge, traitement des sols, etc...).

De plus, le docteur Girardin retourne dès le lundi 10/12 à l'EREA afin de répondre aux questions des membres du personnel.

Les représentants de l'UNSA Education insistent sur le fait qu'il s'agit d'une situation angoissante, que les personnels sont confrontés à des parents d'élèves paniqués, agressifs. Ils demandent des garanties sur la désinfection effective des locaux et le respect du protocole, afin de pouvoir rassurer les collègues concernés.

Madame Paqueriaud précise quelques éléments du protocole prévu dans ces cas. Le directeur de l'EREA étant absent pour le moment, il n'est pas possible de recueillir des renseignements immédiatement sur l'état de sa mise en œuvre. Monsieur Skrabacz va essayer de le joindre afin d'apporter de plus amples informations aux membres du CHSCTD.

b/ Conflit à l'école maternelle de Saint Amour :

(Rappel des faits : un enfant de classe maternelle se blesse très peu de temps avant la fin de la classe (10 minutes). Il est immédiatement pris en charge par son enseignante qui constate qu'il souffre. L'enfant se lève, et il est remis à la personne chargée de le récupérer à la sortie de l'école. Les secours ne sont pas intervenus. Une fois l'enfant de retour à son domicile, ses parents constatent rapidement que son état s'aggrave, ils le conduisent donc aux urgences. Une hospitalisation de trois semaines en découle. Les parents de l'enfant obtiennent de l'école une copie de la déclaration d'accident, qu'ils contestent, et menacent les enseignantes de poursuites pénales. Ces dernières en sont très affectées.)

Madame Colin apporte une information complémentaire : les demandes de protection juridique des personnels mis en cause ont été transmises au rectorat le 15 novembre. Les deux enseignantes pourront bénéficier de la protection statutaire.

Monsieur Philippe Roux, inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription de Lons 2, dont relève l'école maternelle de Saint Amour, est à même d'apporter des précisions supplémentaires. La famille a effectivement déposé plainte contre les enseignants. Ceux-ci éprouvent des difficultés à faire la part des choses et sont fragilisés, car ils ressentent une forme d'agression dans le déroulement de la procédure d'enquête. Monsieur le Directeur académique a transmis des courriers de soutien aux enseignants, les assurant qu'en l'état actuel des choses, aucune faute ne peut leur être imputée. Un accompagnement est mis en place au niveau de la circonscription. Un TR (titulaire remplaçant) est mis à disposition de l'école pour apporter une aide ponctuelle en attendant que la situation se stabilise.

c/ Problème sanitaire à l'école des Sorbiers de Dole :

Les représentants de la FSU relatent la situation vécue par les enseignants de l'école des Sorbiers de Dole. L'ARS a été informée le 11 octobre 2012 de la présence d'odeurs d'égouts persistantes dans les sanitaires. Elle a pris contact avec les services techniques de la ville de Dole, responsable de l'entretien des locaux. Cette situation serait due à de l'acide chlorhydrique versé dans les toilettes, qui aurait endommagé les canalisations, les rendant perméables. De plus, la fenêtre du local est condamnée, et l'enseignante en poste souffre de problèmes de santé, aggravés par ces nuisances. La mairie est intervenue pour refaire les peintures, ce qui n'a pas apporté d'amélioration notable. La situation va faire l'objet d'une intervention de la DSDEN. Mme Colin prendra contact avec l'IEN de circonscription pour relancer les démarches.

d/ L'UNSA Education souhaite également faire une déclaration préalable concernant le mal être au travail des personnels de l'éducation nationale (voir pièce jointe).

Les représentants de la FSU insistent sur la nécessité d'un travail commun, et d'une information efficace des directeurs d'école concernant le champ de compétence du CHSCTD.

L'ordre du jour est ainsi modifié : pour des raisons d'organisation matérielle, la présentation du groupe de suivi des personnels en difficulté par Mme Pavat-Qochih précédera l'intervention de Mme Bidot sur l'enquête « qualité de vie au travail ».

1/ Approbation du compte rendu du précédent CHSCTD :

La rédaction du compte rendu ayant malheureusement pris du retard, il n'est pas possible de le soumettre au vote durant cette séance, et ce point est reporté à la prochaine réunion du CHSCTD. Le projet de compte rendu sera très prochainement soumis à la relecture de Monsieur le secrétaire du CHSCTD avant validation par Monsieur le directeur académique.

2/ Le document unique d'évaluation des risques Professionnels (DUERP) pour le premier degré : (voir pièce annexe)

Madame Paget, conseillère de prévention départementale, retrace brièvement la situation du Jura par rapport à cette obligation réglementaire. Le modèle jurassien, élaboré durant l'année 2011-2012, en collaboration avec les membres du CHSCT et les assistants de prévention des circonscription (à destination des écoles primaires et maternelles, publiques et privées) a été transmis par mail du 27 novembre 2012.

Madame Colin interroge les assistants de prévention présents sur les éventuelles remarques émanant des écoles suite à cette diffusion :

- Madame Lemesre (DOLE 2), a été contactée par un enseignant qui ne se sentait pas concerné par cette démarche.
- Madame Devillers (Champagnole), a reçu un appel d'un enseignant qui ne comprenait pas de quoi il

retournait. Un autre enseignant, qui avait commencé à compléter le document, faisait état de ses difficultés, relevant principalement de la formulation des consignes, jugée peu claire, et du manque de temps pour s'impliquer véritablement dans la démarche. Monsieur Ménigoz, IEN de la circonscription, pourrait mettre en place trois heures de formation sur ce thème.

Madame Viaud, responsable de la division du premier degré, déplore que le sens du DUERP n'ait pas été réellement appréhendé par les enseignants destinataires.

Les représentants de la FSU rappellent qu'une demande de formation sur le DUERP de tous les enseignants avait été expressément formulée par les membres des organisations syndicales lors du CHSCTD du 22 juin dernier. Un débat s'engage sur la portée de cet avis, et l'obligation d'y répondre ou non. En effet, le décret n°2011-774 du 28 juin 2011 instaurant les CHSCT et définissant leurs prérogatives stipule dans son article 77 : « *Le président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail doit, dans un délai de deux mois, informer par une communication écrite les membres du comité des suites données aux propositions et avis émis par le comité* ». Pour autant, précise Madame Colin, l'absence de réponse de l'administration au terme du délai ne vaut pas acceptation, et ne rend pas les propositions et avis opposables à l'administration.

Les représentants d'UNSA Education ont relevé une importante demande de formation sur le terrain, et une grande perplexité des enseignants du premier degré quant aux attentes de l'institution. La FSU souligne l'impossibilité pour les enseignants d'entamer une démarche aussi éloignée de leurs habitudes sans une formation concrète.

Madame Colin et Madame Viaud s'engagent à étudier toutes les possibilités de formation sur le DUERP, en lien avec les circonscriptions et le service de la formation continue. La diffusion du modèle de DUERP comportait nécessairement ce risque d'incompréhension, mais il s'agit d'une obligation légale dont la méconnaissance peut avoir de lourdes conséquences en cas d'accident, et l'on ne peut différer d'avantage sa mise en place.

3/ Le groupe de suivi des personnels en difficulté :

Présentation par Madame Céline Pavat-Qochih, assistante sociale des personnels du département. Le groupe de suivi des personnels en difficulté a été fondé dans le courant de l'année scolaire écoulée pour répondre à une demande de Monsieur le directeur académique, confronté occasionnellement à des situations humaines dramatiques. Il s'agit d'une cellule de veille, présidée par Madame la secrétaire générale, dont l'objet est de recouper et mettre en commun des informations collectées par différents services, afin d'aider des personnes rencontrant des difficultés particulièrement graves. Pour le moment, seuls les enseignants du premier degré sont concernés, des dispositifs académiques existant déjà pour les autres catégories de personnel (« PARADE » notamment).

Lorsqu'une personne présente des signes de détresse manifeste (agressivité, retards, absences...), il est important que ses collègues qui constatent ces difficultés les signalent à la circonscription. L'intervention sera d'autant plus efficace qu'elle aura lieu tôt. Les membres du CHSCT peuvent également servir de relais d'information.

Une première réunion du groupe de travail s'est tenue après les vacances d'automne autour d'une situation soumise par un IEN. Le bilan de l'action du groupe de suivi des personnels en difficulté sera présenté en fin d'année scolaire au membres du CHSCT.

Monsieur Roux, membre de ce groupe, indique qu'une réflexion est en cours pour optimiser les modalités de fonctionnement. Le groupe pourra être saisi par les biais les plus diversifiés : les IEN, les organisations syndicales, l'assistante sociale des personnels, etc., afin qu'aucune situation en relevant ne risque de passer inaperçue.

Les représentants d'UNSA Education demandent un complément d'information sur les moyens et modes de fonctionnement du groupe de suivi.

Madame Pavat-Qochih précise que la composition de cette instance vise à présenter la plus grande diversité pour mieux croiser les regards et trouver des solutions nouvelles. Ce n'est pas la personne en difficulté qui saisit elle-même le groupe. Le groupe de suivi ne prend pas de décision contraignante à l'encontre de la

personne en difficulté. Les pistes peuvent être multiples (médicale, etc...). Il n'est pas question de porter des jugements, mais uniquement de tenter d'apporter une aide bienveillante.

4/ Enquête académique sur la qualité de vie au travail :

Présentation par Madame Hélène BIDOT, IA-IPR établissements - vie scolaire.

Madame Bidot expose les origines de ce travail académique sur les risques psycho sociaux.

Un protocole d'accord a été signé en 2009 avec les organisations syndicales, relatif à la santé et la sécurité au travail. Un axe prioritaire a été défini concernant la prévention des risques psycho sociaux.

Monsieur le recteur d'académie de Besançon a souhaité constituer un groupe de travail afin, dans un premier temps, de dresser un état des lieux, puis, dans un deuxième temps, et en fonction des conclusions tirées de la première phase de travail, de faire des préconisations et de rédiger des documents d'aide. Madame Bidot a été désignée pour piloter ce groupe, constitué par ailleurs de professionnels amenés à travailler avec des personnes soumises aux risques psycho sociaux : Madame Jannier, DRRH, Madame Duroy, conseillère mobilité carrière, Monsieur Dagaeff, conseiller de prévention académique, le Docteur Meyer, médecin conseiller technique du recteur, Monsieur Siclet, responsable du service des assistants sociaux des personnels et correspondant académique handicap, Monsieur Vercet, responsable de l'équipe mobile de sécurité, Madame Dienne, infirmière conseillère technique du recteur, un principal de collège, un proviseur de LEGT, un proviseur de LP, un CPE vie scolaire, une infirmière scolaire.

Pour fixer les missions de ce groupe de travail, Monsieur le recteur a tout d'abord observé qu'il existait déjà dans l'académie des dispositifs de prévention des risques psycho sociaux de niveau 2 (information et formation), ainsi que de niveau 3 (prise en charge des victimes). Rien n'avait encore été mis en place concernant le niveau 1, à savoir l'identification des facteurs de risques. Il s'agit d'un travail complexe, dont l'équivalent n'existe pas dans d'autres académies. Les membres du groupe ainsi constitué ont tout d'abord été contraints de procéder à une auto formation afin de définir ce que sont les risques psycho sociaux et quelles en sont les causes.

Il existe à ce sujet des travaux de chercheurs, des rapports remis au ministre du travail. Des contacts ont également été pris avec des organismes spécialisés dans le traitement de ces problématiques, tels que : l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de travail), et sa déclinaison régionale, FCACT (Franche Comté Amélioration des Conditions de Travail).

Après cette phase de documentation, l'élaboration d'un questionnaire a pu commencer. Celui-ci a été validé par Monsieur le recteur plusieurs fois durant sa conception. Il a ensuite été testé avant sa diffusion au public ciblé. L'enquête est désormais en ligne et le restera du 15 novembre au 20 décembre 2012. Un premier courriel d'information a été transmis à tous les personnels concernés. Puis le lien vers l'enquête et les codes d'accès confidentiels ont ensuite fait l'objet d'une diffusion, également par voie électronique. Un message sur i-prof a été transmis en parallèle. Enfin, une campagne d'affichage a été réalisée afin de sensibiliser l'ensemble des personnes concernées. Une relance est prévue aux alentours du 12 décembre.

Les services du rectorat garantissent l'anonymat et la confidentialité des réponses. Dans ce but, le fichier de mise en lien des adresses courriel et des identifiants a été détruit immédiatement après l'envoi.

Sont concernés par cette enquête :

- les enseignants du second degré titulaires ou non
- les personnels d'éducation (CPE)
- les personnels administratifs et techniques
- les personnels d'encadrement (conseillers techniques du recteur, etc...)

soit environ 9800 personnes. Les enseignants du premier degré sont exclus du champ de l'enquête.

A ce jour, environ 2000 réponses sont arrivées. Madame Bidot espère en obtenir 3000 afin d'avoir un échantillon représentatif, mais un échantillon de 2500 constituerait déjà un résultat exploitable. Il est nécessaire d'avoir au minimum 60 réponses par catégorie pour pouvoir en tirer des conclusions au plan statistique. Bien entendu, davantage de réponses permet une analyse plus fine. Les services du rectorat ont à ce jour plus de 100 réponses par groupe, sauf pour les personnels d'orientation qui sont beaucoup moins nombreux.

Le questionnaire a été présenté en CHSCT Académique, qui a apporté quelques modifications. Il se décompose en trois parties :

- 1 - la première vise à définir une appréciation générale, un ressenti sur les conditions de travail
- 2 - la seconde se compose d'un ensemble d'affirmations assorties de 5 réponses possibles (*tout à fait*

d'accord / d'accord / pas d'accord / pas du tout d'accord / pas concerné). Il s'agit d'éléments normalement présents dans un contexte de travail sain, et dont l'absence est susceptible de générer du stress.

3 - la troisième partie donne des éléments concrets sur le profil du sujet.

A la fin, une question ouverte permet à l'intéressé de s'exprimer librement s'il le désire.

Les membres de la FSU estiment cette démarche très intéressante. Ils précisent que la secrétaire de CHSCT académique, également membre de la FSU, s'est portée volontaire pour faire partie du groupe de travail et a reçu l'aval de Mme Jannier.

Ils demandent à ce que l'enquête soit étendue à tous les personnels de l'académie : notamment les vacataires et les enseignants du premier degré. Mme Viaud ajoute que M. le DASEN a le même souhait.

Mme Bidot apporte plusieurs précisions : tout d'abord, les contractuels recrutés au premier septembre ont été pris en compte. Les assistants d'éducation, quant à eux, n'ont pu entrer dans le champ de l'enquête, car il s'agit d'un public trop mouvant, ils sont recrutés directement par les chefs d'établissement, et le rectorat a peu de prise sur leur gestion.

Concernant le premier degré, le choix de l'exclure repose sur deux motifs : une charge de travail supplémentaire importante, et une question de champ de compétence. La gestion des enseignants du premier degré leur étant déléguée, il appartient aux directions départementales de définir les problématiques propres à cette catégorie de personnel, et d'y apporter des réponses. La constitution d'un groupe de travail départemental à ce sujet est suggérée. Le questionnaire devra sans doute être un peu adapté pour s'appliquer à un public différent.

La FSU insiste sur son souhait de voir l'enquête académique étendue au premier degré.

Elle demande également si les résultats vont être étudiés en lien avec une autre enquête académique concernant les conditions de sécurité dans les activités EPS.

Mme Bidot répond qu'il n'y a pas de moyen d'identifier les réponses des professeurs d'EPS parmi les autres enseignants. Il est prévu que le groupe de travail établisse un compte rendu des résultats, qui sera rendu public ; certaines données sont faciles à traiter d'un point de vue statistique (nombre et caractéristiques des répondants...), d'autres posent des problèmes de méthode.

Le plus difficile sera de croiser les informations, pour cela, il est nécessaire de définir ce qu'on veut communiquer et comment le rendre lisible. Parmi les réponses arrivées à ce jour, de nombreuses personnes ont écrit dans le cadre permettant une libre expression : ces informations doivent faire l'objet d'une exploitation.

Les représentants de l'UNSA demandent si un travail de collaboration avec une unité de recherche universitaire est envisagé.

Mme Bidot répond par la négative : la démarche du rectorat n'est pas celle des chercheurs, qui auraient imposé plus de contraintes (tester le questionnaire au préalable, etc...) en vu d'une perfection scientifique qui n'est pas ici l'objectif. Le but est d'être efficace et d'arriver à un résultat dans des délais acceptables, sans surcharge de travail inutile. Des questionnaires en ligne (et payants), existent déjà, proposés par des entreprises privées, car ce type de travail a une valeur marchande.

5/ Programme annuel de prévention départemental :

Deux axes de travail sont proposés :

I – Installation du DUERP

II – Enquête sur les risques psycho-sociaux

Les représentants du personnel ne souhaitent pas voter sans un écrit. De plus, ils requièrent des engagements précis concernant la formation des enseignants à l'utilisation du DUERP, ce qui relance le débat sur les moyens d'actions possible, pour l'année en cours et pour la prochaine rentrée scolaire.

Les représentants de l'UNSA proposent que l'on demande aux enseignants leurs besoins en formation. Cependant, le plan académique de formation ne peut toucher que peu d'enseignants à la fois. Monsieur Roux explique que ces formations peuvent avoir lieu sur les temps d'animation pédagogique, mais aussi sur d'autres plages horaires, on ne peut pas donner de réponse dans l'immédiat. Si ces formations n'ont pas été mises en place en 2012-2013, c'est pour des raisons de calendrier, il ne s'agit pas d'une opposition de principe.

Le vote du programme annuel de prévention départemental est donc reporté au prochain CHSCTD.

6/ Présentation du livret d'information à destination des personnels :

Ce document, élaboré par le service social académique en faveur des personnels, est désormais disponible sur le site de la direction des services départementaux du Jura (rubrique « personnel » - « service social »). Il a également été transmis aux circonscriptions, à charge pour chaque IEN de choisir le mode de diffusion de l'information le plus approprié. Une plaquette d'information a également été envoyée à tous les établissements scolaires.

Les membres de la FSU s'interrogent : il semblerait que cette information ne soit pas parvenue à tout le monde.

Ce document a vocation à récapituler les droits des personnels dans les domaines suivants :

- travail
- santé
- handicap
- famille
- action sociale

Les coordonnées des personnes et services pouvant apporter aide et conseil sont également mentionnées.

7/ Les registres obligatoires :

Les représentants de la FSU souhaitent attirer l'attention des services de la DSDEN sur le fait qu'il n'est pas toujours évident de savoir où devraient être les registres obligatoires en lien avec la santé et la sécurité, et où ils sont vraiment. Il existe un problème spécifique concernant les écoles primaires : mairie ou école ? Faut-il faire des copies ? Peut-on tout regrouper dans un classeur ? Une forme particulière est-elle requise ? Madame Viaud répond que les registres doivent être présents dans l'école, au moins en copie car les services de la mairie peuvent en avoir besoin aussi.

Un document récapitulant l'ensemble des registres a déjà été adjoint au document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ces autres questions feront l'objet d'une note de service spécifique précisant, pour chaque type de registre, la forme qu'il peut prendre et le lieu où on doit pouvoir le trouver.

8/ Les visites sur site du CHSCTD :

Les représentants du personnel ont souhaité faire figurer à l'ordre du jour la question des visites prévues par les textes. Ils proposent de se rendre dans un lycée professionnel, où des problématiques particulières de sécurité peuvent se poser. Un déplacement à l'école des Sorbiers de Dole, pourrait également s'avérer intéressant.

Madame Colin répond que le directeur académique est dans l'attente des instructions du rectorat, ce sujet devant être débattu à plus haut niveau afin d'harmoniser les pratiques. Dans tous les cas, il ne s'agira pas d'envoyer l'ensemble des membres du CHSCTD en visite, mais seulement une délégation restreinte, ou juste le secrétaire.

QUESTIONS DIVERSES :

► En réponse aux demandes de moyens qui avaient été formulées lors du précédent CHSCTD, le secrétaire du comité pourra désormais disposer d'une adresse électronique.

► Les représentants de la FSU demandent des précisions sur la manière dont s'est déroulé le déménagement de Lons II sur le site de la DSDEN, au retour des vacances d'automne.

Madame Colin apporte les précisions suivantes :

- le rectorat a accordé 80 heures de vacances pour recruter un personnel vacataire
- le lycée professionnel le Corbusier a prêté un véhicule (camion) à la DSDEN pour effectuer les opérations de déménagement
- tous les personnels ont été consultés individuellement, accompagnés lors des opérations de déménagement. Aucun retour négatif n'a été recensé.
- par manque de moyens financiers, il n'a pas été possible de racheter du mobilier ou d'effectuer des travaux de rénovation
- avec l'arrivée des personnels de Lons II, l'autocom de la DSDEN est à saturation. Des perturbations ont été observées lors de l'installation des personnels dans leurs nouveau bureau.

Il est mis fin à la séance.

A Lons-Le-Saunier le 4 février 2013

La secrétaire de séance,

Le secrétaire du CHSCTD,

La secrétaire générale,

Sylvie PAGET

Dominique LETOURNEUX

Laurence COLIN